



**Apprenti dirigé**  
**4<sup>e</sup> et 5<sup>ème</sup> années**  
**Spéciale Math**

◆ **L'« APPRENTI DIRIGÉ » est organisé par l'ASBL ACTI SAINT DO** et propose pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> un accompagnement des élèves en mathématiques (devoirs et leçons). Cette étude est organisée par petits groupes (maximum 9 élèves) sous la supervision active d'un professeur de mathématiques.

Elle s'adresse aux élèves qui ont besoin d'un accompagnement dans leur travail quotidien en mathématique. Elle est orientée vers :

- une assistance permettant à l'élève de faire face aux exigences de cette discipline dans lesquelles celui-ci éprouve des difficultés ;
- des conseils de nature à mettre en place une stratégie de réussite scolaire.

**Pour tirer bénéfice de cette étude, l'élève doit être motivé par un désir de progrès et accepter de s'investir dans un effort personnel.** Il sera présent régulièrement et ponctuellement. En effet, l'efficacité du travail mené à cette étude dépend d'un investissement sérieux, et dans le long terme. **Toutefois, l'« Apprenti dirigé » ne peut garantir la réussite de l'élève.**

**Horaire :** Deux groupe seront formés :

**Groupe Math 4<sup>e</sup> :** lundi et jeudi de 16 h 25 à 17 h 55.

**Groupe Math 5<sup>e</sup> :** Lundi et mardi de 16 h 25 à 17 h 55.

Cet horaire peut entraîner une "fourche" pour certains élèves. Ils passent cette heure de fourche, soit en récréation dans la cour, soit à la bibliothèque ou au multimédia, soit en salle d'étude. En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à quitter l'école entre la fin des cours et le début de l'étude.

**Frais :** une participation financière de 5 € par séance est demandée aux élèves inscrits. Paiement par période (correspondant aux bulletins), à la réception de la note de frais. **Un acompte de 85 euros est demandé à l'inscription. L'inscription ne sera effective qu'après réception de l'acompte.** Le seul motif valable de remboursement pour une ou plusieurs séances est un certificat médical : les sommes correspondantes pourront être décomptées à la période suivante.

**Inscriptions :** dans le courant du mois de septembre. Attention, le nombre de places est limité. L'inscription peut se prendre en cours de trimestre **dans la mesure des places Disponible.** L'inscription s'effectue **uniquement** par mail à l'adresse suivante : **actisaintdo@hotmail.com**

**Personne de contact :** Mathieu Hovine (ASBL « Acti St-Do »)

**Démarrage :** le lundi 24 septembre pour les math

L'Institut Saint-Dominique n'est en aucun cas prestataire d'un service qui a lieu entre parents, élèves et enseignants. L'Institut accepte de faciliter les conditions d'encadrement, de mettre gracieusement des locaux à disposition et de veiller à ce que les pratiques en la matière respectent la déontologie.

## **REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ETUDES.**

Les parents sont tenus quotidiennement au courant de la participation de leur enfant à l' « Apprenti dirigé » par la fiche élève, paraphé et éventuellement annoté par le professeur responsable.

Un sms sera envoyé aux parents des élèves absents ou en retard.

Le règlement d'ordre intérieur est d'application durant les études, tout particulièrement en ce qui concerne :

- le silence, le calme, la concentration ;
- le matériel de travail et le journal de classe ;
- le maintien en ordre du local mis à la disposition des élèves ;
- le respect du bien d'autrui (objets et matériels laissés dans le casier du banc par l'élève qui occupe habituellement cette place) ;
- les absences, à justifier par mail à [actisaintdo@hotmail.com](mailto:actisaintdo@hotmail.com) (justification préalable en cas d'absence prévue).

En cas de non-respect des règles de fonctionnement, le professeur responsable avertit l'élève et, si nécessaire, le sanctionne et informe les parents et la direction du problème.

La répétition de comportements négatifs, une attitude trop fréquente de non-travail, ou un fait grave peuvent entraîner l'exclusion de l'étude jusqu'à la fin du trimestre, voire de l'année. Dans ce cas, l'exclusion étant motivée par la négligence de l'élève ou sa mauvaise volonté, la participation financière des parents reste due jusqu'à la fin de la période.

**En résumé, pour inscrire un enfant à l'apprenti dirigé, il faut :**

- **Envoyer un mail à [actisaintdo@hotmail.com](mailto:actisaintdo@hotmail.com) en précisant le nom, prénom et classe de l'élève.**
- **Effectuer un virement de 85 € de sur le compte de l'ASBI Acti Saint Do :**  
**BE 32 0016 4339 3602**

Pour l'apprenti dirigé.

Mathieu Hovine